

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 475

présenté par

Mme Marland-Militello, M. Mallié, M. Decool, Mme Besse, M. Dord, Mme Grosskost,  
Mme Marguerite Lamour, M. Lazaro, M. Philippe-Armand Martin, M. Maurer,  
M. Morel-A-L'Huissier, M. Scellier, M. Siré, M. Souchet et M. Zumkeller

-----  
**ARTICLE 5**

À l'alinéa 6, supprimer la dernière occurrence du mot :

« ensemble ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel pour corriger une formulation pléonastique. Si les communes « s'associent au sein d'un espace de solidarité », c'est bien pour élaborer et conduire « ensemble » leur projet.